

Message de la présidente-directrice générale

(Ce texte est extrait du *Rapport annuel 2001-2002*)

En augmentant les crédits aux arts et aux lettres, le gouvernement reconnaît l'importance de la création

En 2001-2002, le Conseil des arts et des lettres du Québec a, pour la première fois depuis sa création, disposé de ressources financières additionnelles et récurrentes. L'annonce faite lors du discours sur le budget de l'octroi d'une augmentation récurrente de 7 M\$ pour chacune des trois prochaines années fait en sorte que le Conseil disposera en 2003-2004 d'un budget global de 70 M\$.

Il s'agit là d'un tournant majeur après plus de dix ans de stagnation des budgets dédiés aux arts et aux lettres. Cette injection d'argent neuf a permis au Conseil de donner la priorité à l'amélioration des conditions économiques des créateurs, des interprètes et des travailleurs culturels. La majeure partie des nouveaux crédits a été consacrée à bonifier les programmes de bourses aux artistes professionnels et ceux touchant le fonctionnement des organismes artistiques. Le Conseil a ainsi pu favoriser l'effervescence des activités artistiques en contribuant notamment à l'amélioration des lieux et des conditions de création, à l'accueil de productions étrangères, aux échanges d'artistes avec l'étranger, au travail de développement de publics au Québec et des marchés à l'international.

L'amélioration du statut de l'artiste tributaire d'une hausse régulière des budgets

Pour maintenir le dynamisme, la force et l'originalité de notre culture, le Conseil entend poursuivre l'investissement amorcé dans la création. Cependant, les gains et le souffle qu'ont apportés les crédits récents se tariront s'ils sont sans lendemain. L'on reconnaît que les coûts dans d'autres secteurs de la société augmentent chaque année et qu'en conséquence les budgets doivent être augmentés régulièrement. Il doit en être de même pour les arts et les lettres. Les créateurs, les interprètes et les travailleurs culturels, à l'instar de tous les travailleurs québécois, doivent disposer d'un revenu décent. De même, les organismes artistiques ont besoin pour leur fonctionnement de ressources adéquates et stables afin d'assurer la planification et la continuité de leurs activités.

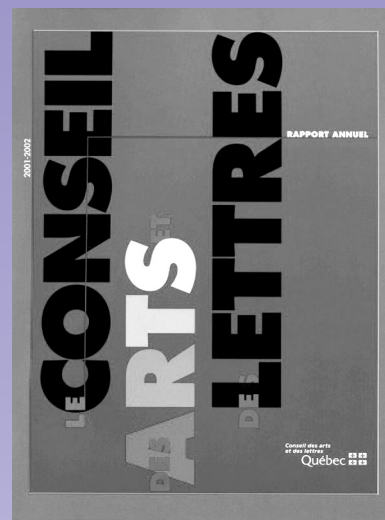
J'entends régulièrement l'affirmation selon laquelle les organismes artistiques sont largement subventionnés par l'État. La réalité est tout autre. Plus de 50 % des revenus de la majorité des organismes soutenus par le Conseil sur une base régulière proviennent de leurs activités (recettes de guichets ou autres), de dons ou de commandites du secteur privé. En déployant des efforts considérables, les organismes relèvent avec brio le défi d'aller chercher une aussi large part de revenus autonomes et ce, malgré l'émergence récente et timide du mécénat culturel et du nombre peu élevé d'entreprises majeures ayant leur siège social au Québec.

Par ailleurs, le faible bassin de population québécoise et sa répartition sur un territoire immense obligent les artistes et les organismes à se renouveler à un rythme rapide pour conserver

l'intérêt du public et à accroître leur auditoire en tournant au Québec et à l'étranger. Prendre des risques artistiques devient ainsi périlleux pour leur santé financière. Dans ce contexte, le financement public est essentiel à la survie de la création et ce, tant aux paliers municipal, régional, provincial que fédéral.

Consolidation et développement : un double objectif à atteindre

L'apport de crédits neufs a été hors de tout doute bénéfique au milieu artistique mais ces derniers n'ont pas été suffisants pour répondre à tous les besoins. Entre la consolidation et le développement, le choix est difficile. Ces deux aspects sont essentiels et des besoins importants y sont liés. Encore aujourd'hui, quarante ans après la création du ministère de la Culture et des Communications, dix ans après le lancement de la première politique culturelle de son histoire, le Québec ne peut compter, dans chaque secteur artistique, une masse critique d'organismes majeurs ayant les budgets adéquats pour offrir à leurs créateurs, interprètes et travailleurs les moyens dont disposent les grandes institutions culturelles à travers le monde. Même si quelques organismes ont ces moyens, ils sont cependant peu nombreux et absents de plusieurs disciplines artistiques. Des besoins criants existent notamment en danse et en arts visuels. Par ailleurs, de nouveaux organismes se créent et des secteurs artistiques connaissent un développement rapide.



En 2001-2002 : 53,6 M\$ ont été répartis dans le soutien aux artistes professionnels et aux organismes artistiques

Pour exercer son mandat au cours de l'exercice 2001-2002, le Conseil disposait de 58 819 607 \$ dont 7 M\$ constituaient la première tranche d'un engagement triennal du gouvernement envers les arts et les lettres. Ce montant ne comprend toutefois pas les crédits ponctuels de 12 M\$ versés au Conseil en mars 2001, donc imputés au budget 2000-2001. Dans les faits, ceux-ci ont été utilisés par les artistes et les organismes pour la saison artistique 2001-2002.

Le Conseil a octroyé, en 2001-2002, 53,6 M\$ sous forme de bourses et de subventions aux artistes professionnels et aux organismes artistiques québécois. De ce montant global, 8,9 M\$ (soit 16,6 % des fonds disponibles) ont servi à soutenir les créateurs individuels et 44,7 M\$ ont été versés aux organismes pour assurer leur fonctionnement et la réalisation de leurs activités. ■

Répartition de l'aide financière octroyée en 2001-2002

\$

Bourses aux artistes professionnels	8 900 148
Subventions aux organismes	44 674 493
Arts multidisciplinaires	628 725
Danse	4 992 934
Musique	12 546 577
Théâtre	11 128 223
Arts du cirque	179 175
Centres d'artistes	2 883 995
Promotion et diffusion des arts visuels et des arts médiatiques	944 910
Périodiques culturels	887 889
Promotion et diffusion de la création littéraire québécoise	175 670
Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	2 012 358
Événements nationaux et internationaux	2 281 081
Circulation de spectacles au Québec	1 005 731
Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature	1 767 860
Commission internationale du théâtre francophone	60 000
Diffuseurs spécialisés	2 322 282
Accueil de spectacles étrangers	321 800
France au Québec, la saison	239 795
Saison du Québec à New York	34 738
Ententes	225 750
Total	53 574 641

▲ page 1

C'est le cas des arts médiatiques, des arts du cirque et des arts multidisciplinaires. On observe aussi un développement important de l'activité artistique en région, une plus grande circulation des œuvres au Québec et à l'étranger et l'accroissement du nombre d'événements et de diffuseurs spécialisés.

Depuis sa création, le nombre de demandes d'aide financière adressées au Conseil s'est accru de façon importante. Entre 1994-1995 et 2001-2002, ce nombre est passé de 3 061 à 4 647, soit une augmentation de 52 %. Les montants demandés au Conseil ont presque doublé. Le taux de croissance annuel moyen de l'ensemble des demandes, depuis la création du Conseil, est de 6 %. Cette croissance est phénoménale en ce qui concerne la diffusion et la circulation des œuvres au Québec et à l'étranger. En conséquence, et malgré l'augmentation des budgets, le Conseil n'a pu répondre au cours de la dernière année qu'à une demande sur deux en provenance des organismes et des artistes ; pour ces derniers, le taux de réponse est de un sur trois.

Malgré la qualité des demandes adressées au Conseil par les artistes et les organismes, les montants disponibles sont insuffisants pour répondre positivement à tous ceux qui le méritent. De très bons projets doivent régulièrement être refusés. Le Conseil, dont le rôle est de favoriser adéquatement le développement des arts et des lettres, se retrouve ainsi paradoxalement dans l'impossibilité de soutenir convenablement la relève, l'émergence de discours artistiques novateurs ou d'accompagner le développement artistique d'organismes ayant fait leurs preuves depuis longtemps.

Dans ce contexte, les membres du conseil d'administration issus du milieu artistique ont la délicate tâche d'établir les orientations budgétaires du Conseil et d'approuver les orientations disciplinaires pour chacun des secteurs artistiques. L'expertise des membres du conseil d'administration, l'appui et les analyses du personnel du Conseil et de son équipe de direction, les résultats des échanges et des consultations avec les associations artistiques, la contribution des pairs aux différents jurys et comités consultatifs sont essentiels.

La synergie de toutes ces ressources procure à chaque artiste et à chaque organisme l'assurance que sa demande a été analysée correctement et que les fonds disponibles sont octroyés de manière cohérente et équitable. Je remercie très sincèrement tous ces gens qui sont les garants de la transparence du processus d'octroi de l'aide financière et de la qualité de notre gestion.

Pour accorder son appui de façon judicieuse, le Conseil s'engage à poursuivre son travail en étroite collaboration avec le milieu artistique et ce, dans le respect des créateurs et des artistes, afin que nous puissions ensemble témoigner de la vitalité culturelle québécoise. Seule la promesse d'un soutien accru, régulier et récurrent permettra aux artistes et aux organismes d'espérer qu'il soit possible au Québec de créer dans des conditions convenables et de prendre des risques artistiques. La conjugaison de leurs rêves, de leurs efforts et de leurs talents continuera ainsi d'enrichir notre univers culturel et de porter notre identité aux quatre coins du monde. ■

Nouveau plan d'organisation administrative du Conseil

La mise en œuvre du nouveau plan d'organisation administrative du Conseil annoncé en février dernier est complétée. Rappelons que pour faire face à l'accroissement de ses responsabilités et des demandes de soutien financier (une augmentation de 74 % depuis 1994), le Conseil a décidé de revoir sa structure – qui comprend désormais sept directions – afin qu'un organisme puisse retrouver au sein d'une même direction l'ensemble du soutien nécessaire à son fonctionnement et à ses activités.

La **Direction générale**, assistée par le **Secrétariat du Conseil**, est responsable de la gestion et de la direction du Conseil dans le cadre de sa loi, de son plan d'activité et de ses politiques selon les objectifs stratégiques déterminés par le conseil d'administration. À cet égard, elle oriente les services de gestion dans les domaines relatifs à l'aide aux artistes et aux organismes, aux communications, à la recherche, au développement ainsi qu'à la gestion des ressources humaines et matérielles. Elle donne des avis à la ministre de la Culture et des Communications et collabore aux travaux ministériels d'élaboration des politiques. La présidente-directrice générale préside le conseil d'administration et veille au suivi des décisions des différents comités du Conseil. Le Secrétariat du Conseil est responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

La **Direction de la coordination et de l'administration** a pour mandat de planifier le développement et la mise en œuvre des services de soutien administratif nécessaires à la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques. Elle veille au développement d'un système d'information et de statistiques et outille le Conseil afin d'optimiser les processus de travail. Elle est responsable de la fiabilité des bases de données statistiques et produit des bulletins d'information dans ce domaine. Elle s'assure du respect des différentes politiques adoptées par le Conseil ainsi que des règlements liés à son administration générale.

La **Direction des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature**, la **Direction de la musique et de la danse** et la **Direction du théâtre, des arts multidisciplinaires et des arts du cirque** ont pour mandat de diriger et de coordonner, dans le cadre du plan d'activité du Conseil, la gestion des programmes destinés aux artistes et aux organismes œuvrant dans leurs domaines d'attribution. Chacune doit être en mesure de poser un diagnostic clair sur l'évolution des secteurs relevant de sa juridiction, de définir les orientations et priorités d'action et d'élaborer ou d'actualiser les programmes d'aide financière permettant le développement de ces disciplines artistiques. En outre, elle réalise les activités de consultation et représente le Conseil auprès des clientèles de son secteur.

La **Direction du développement et de l'action régionale et internationale** a pour mandat le développement global des arts et des lettres. Elle doit élaborer le plan d'activité du Conseil ainsi que les orientations et moyens d'action qui lui permettront de s'adapter à l'évolution des besoins des milieux qu'il dessert. Elle doit également définir les orientations en matière d'action régionale et internationale, de développement des publics, de rapprochement avec les collectivités et les communautés culturelles et autochtones ainsi que de financement des arts et des lettres. De plus, elle est responsable de la gestion des bourses de carrière et des ententes de partenariat et de coopération avec les instances régionales et internationales.

La **Direction des relations publiques** est responsable du développement et de la mise en œuvre des plans de communication internes et externes du Conseil. Elle coordonne la production de l'ensemble des publications du Conseil, assure la mise à jour de son site Web et veille à la promotion et à la visibilité de ses activités. Elle organise des événements et agit à titre de porte-parole de l'organisme auprès des médias. ■



De nouveaux employés se joignent au Conseil

Au cours de la dernière année, le Conseil a procédé à l'embauche de deux nouveaux cadres.



Nicole Doucet

Directrice

Direction du théâtre, des arts multidisciplinaires et des arts du cirque

Détentrice d'un baccalauréat en arts visuels de l'Université d'Ottawa et d'un baccalauréat en psychologie de l'Université de Windsor, Nicole Doucet possède une solide expérience en gestion, en planification stratégique et en recherche de financement. Au cours des sept années précédant son entrée au Conseil, elle fut directrice générale de la Maison Théâtre, diffuseur spécialisé en théâtre pour l'enfance et la jeunesse qui regroupe 22 compagnies de théâtre québécoises. Parmi ses réalisations à la barre de cet organisme, citons la réduction du déficit accumulé, la construction d'une salle de spectacle, la mise sur pied d'un réseau de diffuseurs pour l'accueil de spectacles étrangers, l'organisation d'une campagne de financement ayant amassé 1,3 M\$, le développement de nouveaux marchés et une augmentation spectaculaire de la clientèle ciblée qui a doublé entre 1995 et 2001. Auparavant, Mme Doucet a été directrice administrative du Théâtre de Quat'Sous, de 1990 à 1991, et directrice générale de Théâtre-Action, à Ottawa, de 1975 à 1979. Mme Doucet a également travaillé au Conseil des Arts du Canada, à titre d'agent de programme, pendant plus de dix ans, au début des années 80 ; elle était alors responsable du programme d'aide à la tournée pan-canadienne et a participé notamment à l'élaboration et à l'évaluation des politiques en théâtre. En outre, Mme Doucet fut pendant trois ans trésorière du conseil d'administration du Conseil régional de développement de l'Île de Montréal (CRDIM) et membre du Comité Arts et municipalités du Conseil des arts de la communauté urbaine de Montréal. Mme Doucet est entrée en fonction le 6 mai 2002.



Hélène Bernier

Directrice

Direction des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature

Détentrice d'un baccalauréat en arts visuels spécialisé en communication graphique de l'Université Laval, Mme Bernier possède une vaste expérience dans les milieux des arts visuels, des communications et de la muséologie. Outre ses études universitaires, Mme Bernier a reçu des sessions de formation en gestion et en développement dispensées par les Hautes Études Commerciales et suivi des cours spécialisés en arts visuels, notamment en peinture et en illustration, à Banff, New York et Boston. Riche d'une expérience de plus de dix ans à titre de gestionnaire, Hélène Bernier occupait depuis 1999 le poste de directrice du Service des expositions thématiques du Musée de la civilisation, à Québec, après avoir été directrice du Service des expositions internationales. Au sein de cette institution, ses fonctions l'ont amenée à réaliser diverses activités de développement, plus particulièrement de partenariat et de mise en marché. Elle fut responsable de l'organisation de 38 expositions dont sept circulèrent aux États-Unis et en Europe, ainsi que d'un panel international portant sur la rédaction de contrats relatifs aux échanges d'exposition dans le cadre du congrès de l'International Committee of Museums, à Melbourne, en 1998. En 2000, elle a piloté l'exposition virtuelle *Musées et Millénaire* couronnée par les prix Stockholm Challenge (catégorie Culture) et Möbius Canada-Québec. De 1984 à 1989, Mme Bernier était à l'emploi de Cossette Communication Marketing ; de 1989 à 1991 elle fut directrice artistique et chargée de projets chez GID Design. Mme Bernier est entrée en fonction le 4 novembre 2002.

Le Conseil est heureux d'accueillir les personnes suivantes :

■ Direction du théâtre, des arts multidisciplinaires et des arts du cirque

Hélène Laliberté assure l'intérim à titre de chargée de programmes en théâtre depuis le 15 juillet en remplacement de Louise Pelletier présentement en congé. Détentrice d'un doctorat en littérature québécoise (spécialisation théâtre et dramaturgie), Hélène Laliberté compte près de dix années d'expérience pertinente dans le milieu artistique, notamment au théâtre Périscope.

Jean Fortin, chargé de programmes, depuis le 21 octobre. Détenteur d'un baccalauréat en sciences politiques de l'Université du Québec à Montréal, Jean Fortin a occupé différents postes liés au milieu culturel depuis 1988. Il a œuvré, entre autres, au Conseil québécois du théâtre, au Théâtre Petit à Petit, à Diagramme gestion culturelle et au Centre des auteurs dramatiques. Il était depuis 1999 agent de programmes au Service du théâtre au Conseil des Arts du Canada.

■ Direction des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature

Hélène LaRoche, chargée de programmes, depuis le 7 octobre. Détentrice d'un baccalauréat en arts visuels – photographie et graphisme, Hélène LaRoche a occupé diverses fonctions dans le secteur culturel notamment à titre de recherchiste, de coordonnatrice d'événements et de consultante. Au cours des trois dernières années, elle était agente de programmes au service des arts visuels, au Conseil des Arts du Canada.

Berri Richard Bergeron, chargé de programmes à la Direction des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature est en poste depuis le 6 janvier 2003. Détenteur d'un baccalauréat en architecture, Berri Richard Bergeron a œuvré au sein des Productions Recto-Verso et à la coopérative Méduse à Québec. Outre son expérience en tant qu'architecte, il possède une solide compétence dans le domaine des arts médiatiques et des nouveaux médias.

■ Direction de la musique et de la danse

Éliane Habimana, adjointe administrative, depuis le 15 avril. Issue du milieu culturel, Mme Habimana a occupé différents postes au sein de l'organisme Vues d'Afrique.

Solange Asselin, adjointe aux programmes, depuis le 22 avril. Avant son arrivée au Conseil, Solange Asselin était rattachée à l'équipe Spectra ; elle possède une bonne expérience de secrétariat au sein de différentes compagnies du milieu culturel.

Marie Daveluy, chargée de programmes en musique non classique et chanson depuis le 3 septembre. Détentrice d'un baccalauréat en communications, Marie Daveluy possède une vaste expérience du milieu artistique puisqu'elle a exercé diverses fonctions au sein du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis (RIDEAU), de 1984 à 1999. Elle a également participé, comme membre observateur, à l'ensemble des travaux du Groupe de travail sur la chanson.

Claude Morissette, chargé de programmes en danse depuis le 16 septembre. Détenteur d'une maîtrise en sociologie de l'art et de la culture, Claude Morissette travaille depuis 16 ans dans le milieu des arts dont les 12 dernières années à titre d'agent culturel pour la Ville de Montréal dans le réseau des maisons de la Culture. Auparavant, il a également été directeur adjoint du Regroupement des professionnels de la danse du Québec. ■

Le Conseil des arts et des lettres du Québec de passage en Outaouais



Reynold Charrette

Mme Marie-Jeanne Musiol, M. Paul-André Fortier, vice-président du conseil d'administration du Conseil, Mme Marie-Claire Lévesque et M. André Massicotte de la Fondation pour les arts, les lettres et la culture en Outaouais.

Le Conseil a tenu le 15 octobre dernier une réunion de son conseil d'administration à La Filature de Hull, laquelle fut suivie d'une rencontre avec une trentaine d'artistes et de représentants des organismes artistiques de la région.

Au cours de cette réunion, le président de la Fondation pour les arts, les lettres et la culture en Outaouais, monsieur André Massicotte, et la présidente de La Filature et membre du conseil d'administration du Conseil, madame Marie-Jeanne Musiol, ont présenté les enjeux et les conditions de création en Outaouais. Ces échanges s'inscrivent dans les travaux menés par le Conseil afin d'actualiser ses orientations et son plan d'action régional.

La présidente-directrice générale, madame Marie-Claire Lévesque, a fait état de l'importance qu'accorde le Conseil à l'émergence et au développement de projets structurants pour les arts et les lettres en région. Elle a mentionné entre autres la mise en œuvre d'ententes spécifiques de développement artistique avec les instances régionales que le Conseil entend signer avec l'ensemble des régions du Québec. Ce type d'initiative s'ajoute aux mesures particulières que le Conseil a instaurées afin d'assurer une vitalité accrue de l'action artistique et littéraire sur l'ensemble du territoire. À ce titre, elle a souligné la remise du Prix à la création artistique du Conseil qui est décerné depuis deux ans lors des Culturadiades de la Fondation pour les arts, les lettres et la culture en Outaouais. Les artistes en arts visuels Josée Dubeau (2001) et Annie Thibault (2000) ont été les premières lauréates de ce prix qui est accompagné d'une bourse de 5 000 \$.

Franc succès des premières ententes spécifiques de développement artistique

Depuis la création du *Fonds dédié aux arts et aux lettres de l'Abitibi-Témiscamingue* il y a un peu plus d'un an, la communauté artistique de la région a bénéficié d'une enveloppe totalisant 200 000 \$ pour les deux premières années de l'entente, ce qui a permis de soutenir 20 projets. Le Fonds est le fruit d'une entente signée entre le Conseil des arts et des lettres du Québec, le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT), le ministère des Régions et le ministère de la Culture et des Communications (MCC). Il vise notamment à accroître les sources de revenus des artistes et collectifs d'artistes professionnels de l'Abitibi-Témiscamingue, à soutenir des projets artistiques qui renforcent les liens de partenariat au sein de la collectivité et à mettre à contribution la compétence des artistes professionnels à toutes les étapes de leur carrière. À cet effet, le Conseil des arts et des lettres du Québec et le CRDAT se sont engagés, sous réserve de la disponibilité des crédits, à verser 300 000 \$ sur trois ans au Fonds.

En vertu d'une entente similaire conclue entre le Conseil régional de développement de la Mauricie (CRDM), le Conseil, le ministère des Régions et le MCC, 13 projets d'artistes ou de groupements d'artistes professionnels de la Mauricie ont été soutenus à raison de 100 000 \$ par l'entremise du *Fonds dédié aux arts et aux lettres de la Mauricie*. Il s'agissait de la première inscription liée à la mise en œuvre de cette entente. La date d'inscription pour la troisième édition du concours a été fixée au 14 mai 2003.

Des ententes spécifiques de développement artistique sont en voie de finalisation avec les conseils régionaux de développement du Bas-Saint-Laurent, du Centre-du-Québec et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Des renseignements complémentaires concernant les interventions du Conseil en région se trouvent sur le site Web du Conseil sous la rubrique *Action régionale*.

Remise des Prix du Conseil en 2002

Au cours de la dernière année, le Conseil a poursuivi la mise en œuvre de sa politique d'attribution de prix qui a pour objectif de favoriser la reconnaissance publique des artistes professionnels de toutes les disciplines et régions du Québec. Plusieurs de ces prix visent à soutenir la création artistique en région, d'autres sont dédiés à un secteur artistique particulier,

et certains sont remis en lien avec une organisation municipale dotée d'une politique culturelle. En 2002, un total de 76 500 \$ a été versé sous forme de prix à la création à 15 artistes professionnels ; le montant de la bourse rattachée à chacun des prix varie de 1 000 \$ à 10 000 \$.



Cozic

Prix à la création artistique en région (5 000 \$)

- Mauricie : Jo Ann Lanneville (arts visuels) – décerné le 2 mars 2002
- Centre-du-Québec : Chantal Brulotte (arts visuels) – décerné le 2 mars 2002
- Abitibi-Témiscamingue : Jacques Marchand (musique) – décerné le 5 mars 2002
- Estrie : Luc St-Jacques (arts visuels) – décerné le 28 mai 2002
- Bas-Saint-Laurent : Paul-Émile Saulnier (arts visuels) – décerné le 1^{er} juin 2002
- Laurentides : Jocelyne Aird-Bélanger (arts visuels) – décerné le 13 juin 2002
- Lanaudière : Danielle Martineau (musique) – décerné le 7 septembre 2002
- Outaouais : Jacques Gauthier (littérature) – décerné le 14 novembre 2002
- Montérégie : Cozic (arts visuels) – décerné le 15 novembre 2002



Ulric Breton

Prix à la création artistique en lien avec une organisation municipale

- Québec : Ulric Breton (chanson), bourse de 3 000 \$ jumelée au Prix du rayonnement international décerné dans le cadre des Prix d'excellence des arts et de la culture, le 28 janvier 2002.
- Trois-Rivières : Gérald Gaudet (littérature), Prix à la création artistique de 2 500 \$ décerné dans le cadre des Grands Prix culturels de Trois-Rivières, le 24 mai 2002.
- Laval : Claire Varin (littérature), Prix à la création artistique de 1 000 \$ décerné dans le cadre des Prix du Conseil de la culture de la Ville de Laval, le 21 novembre 2002.



Jean-François Laporte

Prix à la création artistique dans un secteur particulier

- Théâtre : Normand Chaurette, bourse de 10 000 \$ jumelée au Masque du texte original, pour sa pièce *Le Petit Köchel*, décerné dans le cadre du gala des Masques, organisé par l'Académie québécoise du théâtre, le 3 février 2002.
- Arts médiatiques : Dennis Day, Prix de la meilleure œuvre d'art et d'expérimentation de 5 000 \$, pour sa vidéo *This Narrative is Killing Me*, décerné lors de la soirée d'ouverture des Rendez-vous du cinéma québécois, le 15 février 2002.
- Musique : Jean-François Laporte, bourse de 10 000 \$ jumelée au Prix Opus du compositeur de l'année décerné dans le cadre du gala des Prix Opus, organisé par le Conseil québécois de la musique, le 24 novembre 2002. ■

Le compositeur Matthew Rizzuto remporte le Prix Québec/Flandre



Montréalais d'adoption, le jeune compositeur Matthew Rizzuto est l'heureux gagnant du prestigieux Prix de musique contemporaine Québec / Flandre 2002, auquel le Conseil jumelle une bourse de 5 000 \$. Ce Prix est le fruit d'un partenariat entre la Société de musique contemporaine du Québec (SMCQ), le Vooruit Centre d'arts, à Gand, le ministère de la Culture de la communauté flamande, le ministère de la Culture et des Communications du Québec, le ministère des Relations internationales du Québec et le Conseil des arts et des lettres du Québec. En plus de sa bourse, le lauréat verra son œuvre, *g8*, jouée dans des lieux de diffusion réputés auprès des amateurs de musique contemporaine tant en Belgique qu'au Québec. L'œuvre primée est inscrite à la programmation de la saison 2003-2004 de la SMCQ.

Sept musiciens québécois – cinq interprètes et deux compositeurs ont bénéficié du Prix Québec / Flandre depuis sa création en 1988. Matthew Rizzuto est le second compositeur à voir son œuvre récompensée, André Ristic ayant été couronné en 2000. Cette année, 18 candidats québécois étaient en lice pour ce prix qui s'inscrit dans une volonté de faire rayonner le talent des artistes de musique d'avant-garde à l'étranger, tout en favorisant les échanges entre créateurs et producteurs. Rappelons que depuis sa restructuration en 2000, ce prix est accordé en alternance à un jeune compositeur de chacune des communautés impliquées. ■

Nouveaux studios et programmes d'échanges avec la Catalogne et l'Argentine

Les relations privilégiées qu'entretiennent le gouvernement du Québec et la Generalitat de Catalunya ont amené en 1996 la signature d'une entente-cadre de coopération entre les deux gouvernements. En juin dernier, le Conseil a conclu une entente de réciprocité avec la municipalité de Granollers en Catalogne en vertu de laquelle des artistes québécois et catalans œuvrant dans les domaines des arts visuels, des arts médiatiques et des métiers d'art pourront réaliser une résidence de quatre mois en Catalogne et au Québec. La résidence des artistes québécois s'effectuera au Centre d'art contemporain La Rectoria, à proximité de la municipalité de Granollers, située à une trentaine de kilomètres au nord de Barcelone. La Rectoria possède plusieurs ateliers de production notamment en sculpture, gravure, céramique et peinture. Le séjour est assorti d'une bourse de 10 000 \$ accordée par le Conseil des arts et des lettres du Québec.

Désirant participer à l'effort du gouvernement du Québec visant le développement de liens durables avec l'Argentine, le Conseil des arts et des lettres du Québec a conclu une entente de réciprocité avec le Secretaria de Cultura de la Presidencia de la Nacion (SCPN) en vertu de laquelle des artistes argentins et québécois pourront séjourner en résidence dans les pays partenaires pour y profiter des nombreuses possibilités de contacts professionnels liés au développement de leur carrière. Les deux artistes québécois sélectionnés séjourneront au prestigieux centre culturel La Recoleta situé dans un bâtiment érigé en 1732. Regroupant des salles d'exposition, une salle de spectacle et des ateliers-résidences, La Recoleta est au cœur du quartier artistique de Buenos Aires, capitale de l'Argentine.

Ce programme d'échanges est ouvert aux artistes québécois ayant au moins deux années de pratique professionnelle dans les domaines des arts visuels, des

arts médiatiques ou des métiers d'art. Le séjour d'une durée d'un mois est assorti d'une bourse de 2 500 \$. La réalisation de cet échange est rendue possible grâce à la collaboration de divers partenaires dont la Direccion Nacional de Politica Cultural y Cooperacion Internacional de la Secretaria de Cultura de la Presidencia de la Nacion, la Délégation du Québec en Argentine et le ministère des Relations internationales du Québec.

Par ailleurs, le Centre interculturel de pratiques, recherches et échanges transdisciplinaires CYPRES de Marseille ne fera plus partie des structures d'accueil du programme d'échanges franco-québécois d'artistes et d'ateliers-résidences (« Les Inclassables »). L'Association française d'action artistique est à la recherche d'un nouveau partenaire qui s'ajouterait à ceux déjà établis avec l'École Nationale Supérieure d'arts de Paris-Cergy, en banlieue de Paris, et la Villa Arson, à Nice. ■

Les Constats du CALQ vont bon train

Au cours de l'année, trois numéros du bulletin électronique *Constats du CALQ* ont été diffusés. Contenant des données statistiques agrégées au sujet des arts et des lettres, colligées à partir des renseignements recueillis notamment sur les formulaires de demandes d'aide financière, ce bulletin vise à partager avec tous les intervenants du milieu et des lieux d'études et de recherche des statistiques culturelles permettant d'établir

des profils, de quantifier la réalité et d'améliorer la connaissance des divers secteurs liés aux arts et aux lettres. Les premiers numéros ont porté sur le profil des boursiers du programme de bourses aux artistes professionnels du Conseil en 1999-2000, l'évolution du financement des arts et des lettres par le Conseil et la diffusion des productions québécoises à l'extérieur du Québec et l'accueil des productions étrangères en arts de la scène

en 2000-2001. Le prochain numéro abordera les aspects entourant la circulation des productions québécoises en arts de la scène sur le territoire québécois. Sa sortie est prévue pour le début de 2003.

Le bulletin peut être téléchargé à partir du site Web du Conseil. Une copie imprimée ou son envoi par courrier électronique peuvent être obtenus sur demande au (418) 643-1707 ou, sans frais, au 1 800 897-1707. ■

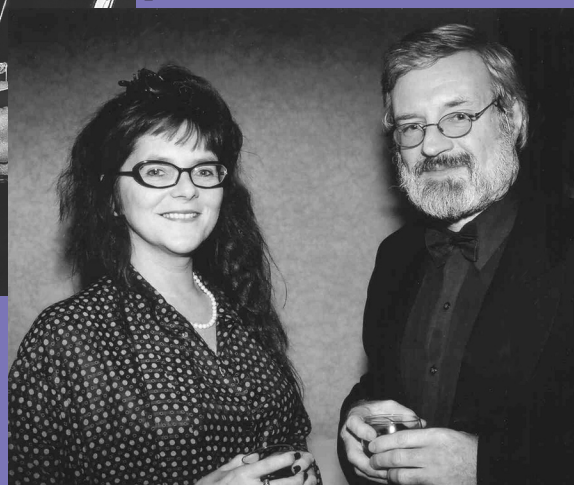
Dans le cadre du Commerce international des arts de la scène (CINARS), qui se tenait à Montréal en novembre dernier, le Conseil des arts et des lettres du Québec, conjointement avec le ministère de la Culture et des Communications, recevait les représentants d'institutions culturelles et de

gouvernements étrangers ainsi que les conseillers culturels du Québec à l'étranger. Plus d'une centaine de personnes ont répondu à l'invitation et ont profité de cette occasion pour échanger sur le marché des arts de la scène à l'international. ■



Photo: Kamrad & Geste

Mme Marie-Claire Lévesque s'entretenant avec M. Mario Espinosa Ricalde, secrétaire exécutif du Fondo Nacional para la Cultura y las Artes, du Mexique, dont l'organisme a signé une entente avec le Conseil pour un programme d'échanges d'artistes et d'ateliers-résidences.



Mme Francine Royer, chargée d'affaires régionales et internationales au Conseil et M. André Dorval, directeur de la Direction générale des politiques, des affaires interministérielles et internationales du ministère de la Culture et des Communications.

Avis à tous ceux qui reçoivent l'appui du Conseil des arts et des lettres du Québec

Conformément aux modalités de versement et d'utilisation des bourses et des subventions du Conseil des arts et des lettres du Québec, telles que décrites dans ses programmes, les organismes et les artistes qui reçoivent un appui du Conseil doivent en faire mention de façon à rendre compte de l'emploi des fonds publics destinés aux activités culturelles. Ils sont également tenus de se conformer aux normes d'utilisation du logo du Conseil qui visent à assurer l'utilisation uniforme de son image dans les programmes de saison, les annonces publicitaires ou tout autre document promotionnel.

Suite à l'adoption du Programme d'identification visuelle par le gouvernement du Québec, le concept graphique de la signature du Conseil

a été modifié et le Conseil a révisé ses normes de visibilité pour répondre aux nouvelles directives. Les organismes qui reçoivent une aide financière du Conseil des arts et des lettres du Québec doivent absolument utiliser le nouveau logo. S'il y a lieu, les organismes devraient informer les graphistes avec lesquels ils traitent afin qu'ils éliminent toutes versions antérieures de leurs fichiers électroniques ou archives.

Chaque organisme a reçu un document décrivant les nouvelles normes de visibilité du Conseil dans l'envoi accompagnant le versement de sa subvention. Par ailleurs, ces normes peuvent être consultées sous la rubrique *Logo* du site Web du Conseil et différentes versions du logotype adaptées aux

environnement Macintosh ou PC sont téléchargeables. Si des renseignements complémentaires s'avéraient nécessaires, veuillez communiquer avec la Direction des relations publiques au (514) 864-2930 ou, sans frais, au 1 800 608-3350.

Voici le logo du Conseil qu'il faut dorénavant utiliser :



Nous vous rappelons qu'à l'intérieur d'un texte l'appellation exacte de l'organisme est **Conseil des arts et des lettres du Québec**. ■

Remaniement du site Web... gare à vos signets !

Pour se conformer à certaines directives gouvernementales, l'aspect graphique et l'arborescence du site Web du Conseil ont dû être remaniés. L'adresse de la page d'accueil demeure la même (www.calq.gouv.qc.ca) mais celles des autres pages ont changé. Les signets et les liens établis vers une de ces pages seront défectueux. Pour retourner sur les pages « introuvables », les internautes devront repasser par la page d'accueil où le menu et un plan du site les orienteront. L'ergonomie et l'accessibilité continuent d'être les principes directeurs de la navigation sur le site du Conseil, qui est l'un des plus exhaustifs du genre. On y trouve les textes intégraux de tous les programmes accompagnés des formulaires à télécharger, l'ensemble des publications du Conseil (rapport annuel, répertoire culturel, études, mémoires, bulletins, communiqués, listes des subventions et bourses octroyées, guide pour la présentation d'une demande de bourse), les normes de visibilité et d'utilisation du logo, un répertoire de spectacles pour jeune public et même les biographies des membres du conseil d'administration et des cartes indiquant l'emplacement des bureaux du Conseil à Québec et à Montréal. De surcroît, le site offre des liens vers d'autres sites d'intérêt, notamment ceux des organismes artistiques soutenus par le Conseil. En moyenne 15 000 personnes passent une douzaine de minutes sur le site chaque mois. ■

Appel de candidatures pour la banque de personnes-ressources du Conseil

Le Conseil cherche à élargir sa banque de personnes-ressources établies à Québec, à Montréal et en région, qui pourraient être appelées à étudier les demandes d'aide financière provenant des artistes professionnels et des organismes artistiques québécois. Ces personnes doivent être des artistes reconnus ou des professionnels œuvrant dans l'une des disciplines suivantes : arts visuels, théâtre, danse, musique, chanson, arts multidisciplinaires, arts médiatiques (cinéma, vidéo, nouveaux médias), arts du cirque, littérature, métiers d'art, architecture, architecture de paysage, urbanisme. Les personnes intéressées peuvent soumettre leur nom et doivent faire parvenir leur curriculum vitae au Conseil en précisant leur(s) domaine(s) de compétence, à Mme Michèle Mailloux, Direction de la coordination et de l'administration, 79, boul. René-Lévesque Est, 3^e étage, Québec (Québec), G1R 5N5 ou par télécopieur au (418) 643-4558. Le Conseil a publié un *Guide d'information sur l'évaluation par les pairs* qui peut être obtenu sur demande ou consulté sur le site Web sous la rubrique *Publications*. ■

Calendrier des dates d'inscription 2003-2004

Programmes de subventions aux organismes

Danse

Projets de production : 15 mars 2003

Fonctionnement : 1^{er} mars 2003

Musique

Projets de production : 15 mars 2003

Fonctionnement : 15 février 2003

Théâtre

Projets de production : 15 février et 1^{er} septembre 2003

Fonctionnement : 1^{er} mars 2003

Commission internationale du théâtre francophone

31 janvier et été 2003

Arts du cirque

Projets de production : 15 mars 2003

Fonctionnement : 1^{er} mars 2003

Arts multidisciplinaires

Projets de production : 15 mars 2003

Fonctionnement : 1^{er} mars 2003

Circulation de spectacles au Québec

1^{er} mars, 1^{er} mai et 15 octobre 2003

Diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature

Volet 1 – Projets ponctuels de développement de marchés en tout temps

Volet 2 – Projets ponctuels de tournée hors Québec
1^{er} février, 15 mai, 15 septembre
et 1^{er} décembre 2003

Volet 3 – Développement hors Québec des organismes
1^{er} mars 2003

Aide aux diffuseurs spécialisés

Volet 1 – Aide à l'accueil et à la programmation
15 février 2003

Volet 2 – Aide aux manifestations consacrées
à une discipline : 15 février 2003

Volet 3 – Aide à des projets structurants en diffusion
spécialisée : en tout temps

Événements nationaux et internationaux

1^{er} février 2003

Accueil de spectacles étrangers au Québec

15 mars, 15 juin, 15 septembre 2003 et 15 janvier 2004

Arts visuels et arts médiatiques

Centres d'artistes : 15 mars 2003

Promotion et diffusion des arts visuels et des arts médiatiques

Volet 1 – Aide aux manifestations artistiques
1^{er} mars et 1^{er} septembre 2003

Volet 2 – Aide à la circulation d'œuvres
1^{er} mars et 1^{er} septembre 2003

Volet 3 – Aide à la publication : 1^{er} mars et 1^{er} septembre 2003

Volet 4 – Aide à la prospection : en tout temps

Associations professionnelles et regroupements nationaux : 1^{er} mars 2003

Promotion et diffusion de la création littéraire québécoise

Volet 1 – Activités d'animation et de promotion littéraires
1^{er} avril 2003

Volet 2 – Tournées d'activités d'animation ou de promotion
littéraire au Québec : 1^{er} septembre 2003

Littérature

Volet 1 – Édition de périodiques culturels : 20 mars 2003

Volet 2 – Promotion et mise en marché : 20 mars 2003

Programme de bourses aux artistes professionnels

Recherche et création

Architecture, arts médiatiques, arts visuels, chanson, danse,
métiers d'art, musique, théâtre : 1^{er} avril et 10 septembre 2003

Arts du cirque, arts multidisciplinaires : 1^{er} avril 2003

Littérature : 15 avril et 10 septembre 2003

Accueil d'artistes en résidence

Architecture, arts médiatiques, arts visuels, métiers d'art
15 mars 2003

Spectacles littéraires

15 avril 2003

Commandes d'œuvres

Musique : 1^{er} avril et 10 septembre 2003

Théâtre : 15 avril et 10 septembre 2003

Perfectionnement

Arts médiatiques, arts visuels, chanson, danse, métiers d'art,
musique, théâtre : 1^{er} avril et 10 septembre 2003

Arts du cirque, arts multidisciplinaires : 1^{er} avril 2003

Littérature : 15 avril et 10 septembre 2003

Studios et ateliers-résidences

15 avril 2003

Déplacement

en tout temps

Bourses de carrière

septembre 2004

Note

Lorsqu'une date limite d'inscription coïncide avec un jour non ouvrable, elle est reportée au jour ouvrable suivant.



Programmes de bourses et de subventions du Conseil : des changements pour 2003-2004

Le Conseil des arts et des lettres procède annuellement à une mise à jour de tous ses programmes pour en préciser les objectifs, les conditions d'admissibilité, les normes et barèmes.

Programme de bourses aux artistes professionnels

Dans l'ensemble, peu de modifications ont été apportées au *Programme de bourses aux artistes professionnels* pour 2003-2004.

En musique, les résidences de compositeurs sont dorénavant transférées au sein du programme de subventions aux organismes de musique.

Les bourses de déplacement, qui étaient accordées uniquement pour des séjours à l'extérieur du Québec, seront disponibles pour des déplacements au Québec à la condition que la destination excède 500 kilomètres du lieu de résidence de l'artiste. Cette mesure favorise le déplacement des artistes d'une région à l'autre du Québec pour participer à des activités reliées à la pratique de leur art ou à des manifestations favorisant le rayonnement de leur carrière. Le montant des bourses de déplacement sera déterminé selon une grille de tarifs fixes, ceci afin d'améliorer l'équité et la rapidité dans le traitement des dossiers.

Par contre, un changement d'importance concerne les secteurs des arts multidisciplinaires, des arts du cirque et de la danse pour lesquels le volet *Avant-scène* du programme de bourses a été retiré.

Programmes de subventions aux organismes

Les principaux changements aux programmes de subventions aux organismes des arts de la scène concernent la circulation de spectacles au Québec, la diffusion hors Québec et l'accueil de spectacles étrangers.

Il y aura dorénavant trois dates d'inscription au *Programme de subventions à la circulation de spectacles au Québec*. La date du 1^{er} mars a été ajoutée pour répondre plus rapidement aux tournées qui se confirment lors de la Bourse RIDEAU en février. Les diffuseurs seront ainsi en mesure d'annoncer leur programmation dès le printemps, le Conseil s'étant engagé à faire part de ses décisions concernant l'octroi des subventions à la tournée, six à huit semaines après la date d'inscription.

Les changements apportés pour l'exercice 2003-2004 tiennent compte des besoins exprimés par les milieux concernés et par les comités consultatifs ainsi que de l'expérience de la gestion des programmes.

Le *Programme de diffusion hors Québec des arts de la scène et de la littérature* comportera quatre dates d'inscription au volet 2 – *Soutien à des projets ponctuels de tournée* permettant ainsi au Conseil de mieux répondre aux besoins des organismes qui reçoivent souvent des invitations à courte échéance.

Le *Programme d'accueil de spectacles étrangers au Québec*, dont l'inscription était permise en tout temps, comportera dorénavant des dates d'inscription fixes dans le but de permettre l'évaluation de projets en fonction de leur valeur comparative avec d'autres projets. Ce programme comportera également des modifications importantes quant à l'aide financière, aux frais de séjour, de transport et de promotion.

Il est à noter qu'aucun changement majeur ne touche les programmes de subventions des secteurs des arts visuels et des arts médiatiques.

Littérature

Pour donner suite à la table de réflexion sur le conte qui a eu lieu en avril dernier, le Conseil a intégré au sein de son programme de bourses et de son programme *Promotion et diffusion de la création littéraire québécoise*, les artistes qui se consacrent au conte. ■

★
Le Conseil des arts et des lettres du Québec
vous offre ses meilleurs vœux
à l'occasion de la Nouvelle Année
et souhaite que celle-ci soit favorable
à la création artistique sous
toutes ses formes.

